

Que se passe-t-il dans nos marchés publics ?

Chronique du 27 août 2019

Entame

Nos plus anciens marchés publics nous viennent des travaux publics lancés durant la Grande Dépression. Ils constituent un patrimoine collectif important :

- 1933 : marché **Atwater**, construit par le **gouvernement de Québec**;
- 1933 : marché **Jean-Talon**, construit par l'administration **Ville de Camillien Houde**;
- 1931 : marché **Saint-Jacques**, construit par la **Ville** et le **fédéral** ... vendu en 2007 par l'administration Tremblay 2,3 M\$;

Les marchés plus récents ont été créés par la Ville de Montréal : marché **Maisonneuve** en 1995, marché de **Lachine** en 2004.

Depuis une dizaine de jours, vous avez pu voir dans les médias que nos marchés publics ne vont pas bien. Nous tenterons dans cette chronique de comprendre comment les choses ont dérapé et ce qu'il faudrait faire pour corriger la situation.

Genèse des problèmes actuels

13 avril 1993 : La Ville crée la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal. La Corporation réunit 150 membres et un CA de 10 membres.

Décembre 2016 : le DG de la Corporation, en place depuis 1993, prend sa retraite : **il est donc demeuré en poste durant près de 24 ans** :

- C'est précisément l'administration de ce DG qui fait l'objet des allégations actuelles.

De quels problèmes parle-t-on ?

a) Pratiques potentiellement frauduleuses :

- Revente d'espaces... à des montants si élevés que l'on parle du fonds de pension des vendeurs ;
- Sous-location de baux;
- Utilisation d'espaces à des fins personnelles... dont mécanique automobile;
- Usage des cartes de crédit de la Corporation à des fins personnelles;
- Transmission d'informations incomplètes ou volontairement tronquées à la Ville : espaces loués, revenus de location, etc.
- Bref : « **Des personnes au marché Jean-Talon ont pris le contrôle des marchés** », selon un commerçant qui ose parler.

b) Pratiques non souhaitables

- La Ville a depuis plusieurs années laissé vide son siège d'observateur au CA;
- Kiosques tenus par des revendeurs, plutôt que par des maraîchers;
- Vente de produits qui ne sont pas originaires du Québec, tels bananes et oranges;
- Vente de produits dont on n'est pas sûr qu'ils proviennent bien du Québec;

- Nombreux espaces vacants, surtout au marché Jean-Talon :
 - serait en partie imputables à la faible relève au sein du monde agricole;
 - les marchands pointent également du doigt la « piétonisation excessive »
- Les jeunes entreprises Bio seraient incapables d'entrer aux marchés.

Le revirement

- Avril 2018 : le maraîcher Nicolas Villeneuve devient le nouveau **président** de la Corporation. Il ouvre le conseil de la corporation à des membres extérieurs, conseil jusque-là strictement formé de revendeurs, de fermiers et de marchands, qui étaient donc juges et parties.
- Octobre 2018 : la nouvelle **DG** Isabelle Laliberté est nommée. Elle aurait reçu de la Ville le mandat de « faire le ménage au sein de la Corporation ».
- 14 décembre 2018 : le contrôleur Alain Bond remet son rapport à la Ville, suite à l'enquête lancée en août concernant des allégations de problèmes à la Corporation.

Dérapages criminels et leurs conséquences

- 28 juillet 2019 : la toile d'une de ses serres du président Villeneuve est déchirée
- Nuit du 3 au 4 août 2019 : 350 de ses pommiers sont abattus.
- 7 août 2019 : un homme s'introduit par effraction dans sa résidence.
- 11 août 2019 : démission en bloc des administrateurs, craignant pour leur intégrité.
- 20 août 2019 : le rapport Bond fuit dans les médias.
- 21 août 2019 : nous apprenons que la police enquête sur la gestion des marchés.
- 25 août 2019 : quatre maraîchers se tournent vers les tribunaux, craignant que les règles envisagées aient pour conséquence de les expulser du marché Jean-Talon.

Conclusion

Conclusion évidente : la Ville doit assainir la gouvernance de la Corporation : selon Robert Beaudry, responsable du dossier au comité exécutif, c'est ce à quoi la Ville s'applique.

Conclusion moins évidente, visant là où à mes yeux réside la clef du problème : le premier DG de la Corporation a été en poste beaucoup trop longtemps :

- Les Élus passent, les DG restent ;
- Après un certain temps, le DG d'un organisme relevant du public peut développer le sentiment qu'il en est « propriétaire », qu'il est « chez lui »;
- Ce qui pourra conduire à installer et verrouiller « ses gens » et « son système »;
- Sans forcément être frauduleux, cela est toujours préjudiciable à la bonne gouvernance et à la gestion optimale d'un organisme public;
- J'invite l'administration montréalaise à pousser plus loin pour identifier ces non-élus qui font depuis trop longtemps la loi au sein des organismes municipaux et supra-municipaux ainsi qu'au sein des OBNL relevant de la Ville de Montréal.